

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7529 SÉANCE DU 17 juin 2024

Sont présents :

Rémy Vincent	Grand Chef
Denis «Kalo» Bastien	Chef familial
Carlo Gros-Louis	Chef familial
Dave Laveau	Chef familial
René «Wellie» Picard	Chef familial
Stéphane B. Picard	Chef familial
William Romain	Chef familial
Daniel Sioui	Chef familial
Sonia Lainé	Secrétaire
Murielle Lainé	Sage
Steve Perkins	Sage

**APPORT DE CAPITAL - ÉNERGIE COMMUNAUTAIRE DE LA
RIVIÈRE BATISCAN S.E.C.**

Attendu que le Conseil de la Nation huronne-wendat (CNHW) est associé à titre de commanditaire de la société en commandite Société d'investissement Wendat, s.e.c. (SIW);

Attendu que les associés de SIW ont conclu à cet effet une convention de société en commandite datée du 24 septembre 2020 (Convention SIW), telle que celle-ci a été amendée aux termes d'un amendement daté du 2 novembre 2023;

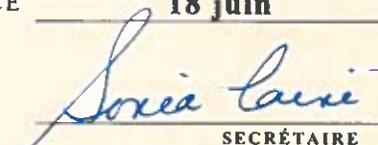
Attendu que le commandité, Corporation SIW, a pour rôle d'administrer en exclusivité SIW;

Attendu qu'en vertu des articles 3.3.1 et 11.1 de la Convention SIW, le CNHW, en tant que commanditaire, a cependant le droit de prendre des décisions importantes (au sens donné à cette expression dans la Convention SIW) quant à l'exploitation, l'administration, la gestion et le contrôle des activités de SIW;

Page 1 de 3

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 18 juin 2024 Résolution adoptée à l'unanimité



SECRÉTAIRE
SONIA LAINÉ

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7529 SÉANCE DU 17 juin 2024

**APPORT DE CAPITAL - ÉNERGIE COMMUNAUTAIRE DE LA
RIVIÈRE BATISCAN S.E.C.**

Attendu qu'aux termes de l'article 1.1.12.3 de la Convention SIW, une décision importante peut être notamment toute transaction, toute décision, tout acte ou tout contrat conclu par SIW hors du cours ordinaire des affaires de SIW, ce qui comprend l'apport de capital dans une société en commandite, à titre de commanditaire;

Attendu qu'en vertu de la résolution # 7520, *Constitution d'Énergie communautaire de la rivière Bastiscan S.E.C.*, adoptée lors de l'assemblée régulière du 27 mai 2024, SIW sera commanditaire à 20 % d'Énergie communautaire de la rivière Bastiscan S.E.C. (SEC);

Attendu que SEC a pour objet le développement, l'aménagement, la réfection, la mise en fonction et l'exploitation de la centrale hydroélectrique située sur le site du barrage Saint-Narcisse, sur la rivière Bastiscan (**Projet**);

Attendu qu'un financement total de 500 000 \$ sera requis dans SEC, par l'entremise d'apports de capital de ses partenaires, afin de procéder à des études de faisabilité du Projet;

Attendu que SIW doit verser 100 000 \$ à titre d'apport de capital dans SEC, soit 20 % du montant total du financement, afin de financer les études de faisabilité du Projet;

Attendu que le CNHW, à titre de commanditaire de SIW, souhaite autoriser SIW à verser 100 000 \$ à titre d'apport de capital dans SEC.

Compte tenu de ce qui précède, **il est proposé** par le Chef familial Dave Laveau, **appuyé** par le Chef familial William Romain, et **résolu** :

Page 2 de 3

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 18 juin 2024 Résolution adoptée à l'unanimité



SECRÉTAIRE
SONIA LAINÉ

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7529 SÉANCE DU 17 juin 2024

**APPORT DE CAPITAL - ÉNERGIE COMMUNAUTAIRE DE LA
RIVIÈRE BATISCAN S.E.C.**

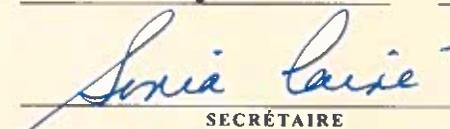
- **D'autoriser** le paiement de la somme de 100 000 \$ du Conseil de la Nation huronne wendat (CNHW) en faveur de Société d'investissement Wendat, s.e.c. (SIW);
- **D'autoriser** SIW à verser 100 000 \$ à titre d'apport de capital dans Énergie communautaire de la rivière Batiscan S.E.C.;
- **D'autoriser** le directeur du Développement économique à signer, exécuter et livrer, pour et au nom du CNHW, tous les actes, documents et écrits, à poser tous les gestes et à faire toutes les choses qu'il peut, à sa discrétion, juger nécessaires ou utiles aux fins de donner plein effet à la présente résolution.

[Fin de la résolution]

Page 3 de 3

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 18 juin 2024 Résolution adoptée à
l'unanimité



SECRÉTAIRE
SONIA LAINÉ